



Dépôt d'une demande – Liste de contrôle

Veillez suivre les étapes ci-dessous pour envoyer votre demande sans rien oublier. Nous pourrions ainsi examiner votre demande le plus rapidement possible.

1	Remplissez complètement le formulaire de demande Veillez remplir le formulaire de demande en ligne si possible, et complétez tous les champs obligatoires.
2	Décrivez brièvement votre situation actuelle Indiquez dans le formulaire pourquoi vous ne pouvez pas financer vous-même les prestations demandées. Précisez par exemple les dépenses supplémentaires que vous devez effectuer, ou qui ne sont pas prévues dans les besoins vitaux couverts par les prestations complémentaires.
3	Signez le formulaire de demande N'oubliez pas de signer le formulaire de demande – c'est important pour que nous puissions traiter votre demande.
4	Rassemblez tous les documents nécessaires Pour toute première demande et pour la première demande de l'année civile, nous avons besoin de copies des documents suivants. → Vérifiez que les documents sont à jour et correspondent à l'année en cours : 4.1 Si vous recevez des prestations complémentaires ou si une décision a déjà été prise (avec feuille de calcul) ou si vous bénéficiez de l'aide sociale économique : <ul style="list-style-type: none">– Décision positive ou négative concernant les prestations complémentaires et feuille de calcul actuelle– ou une décision de l'aide sociale et calcul du budget de l'aide sociale économique– Attestations fiscales pour les rentes de survivante et survivant versées (AVS) Si vous soutenez des enfants de moins de 25 ans en formation ou en apprentissage : <ul style="list-style-type: none">– Attestation de formation et/ou contrat d'apprentissage– Décision d'octroi d'une bourse ou copie de la demande de bourse déposée 4.2. Si vous avez déposé une demande de prestations complémentaires ou si vous avez reçu un refus (sans feuille de calcul) : <ul style="list-style-type: none">– Copie de la demande ou lettre de confirmation des prestations complémentaires– ou décision négative des prestations complémentaires– Attestation fiscale pour les rentes de survivante et survivant versées (AVS) Autres documents généraux : <ul style="list-style-type: none">– Votre police d'assurance de base et complémentaire de la caisse-maladie– Contrat de location et dernier avis de changement de loyer– Justificatifs de revenus (p. ex. dernière fiche de salaire, certificat de salaire, contrat de travail)– Justificatifs de fortune (p. ex. relevé de compte ou dernière taxation fiscale)– Dernière taxation fiscale (en cas d'activité indépendante) Si vous soutenez des enfants de moins de 25 ans en formation ou en apprentissage : <ul style="list-style-type: none">– Attestation de formation et/ou contrat d'apprentissage– Décision d'octroi d'une bourse ou copie de la demande de bourse déposée

5	Rassemblez tous les justificatifs concernant les prestations demandées Veuillez joindre à votre demande toutes les factures, reçus ou devis concernant les prestations demandées. Nous ne pouvons prendre en compte que les factures que vous avez payées il y a moins de 3 mois.
6	Envoyez la demande complète Transmettez la demande entièrement remplie et signée, avec tous les documents et justificatifs, de l'une des manières suivantes : <ul style="list-style-type: none">- En ligne : sur la page Internet www.wiwa.ch- Par courrier : Pro Senectute Suisse Aide complémentaire aux veuves, aux veufs et aux orphelins Lavaterstrasse 60 / Case postale 8027 Zurich

Informations complémentaires

Un calculateur est disponible sur le site Web www.prosenectute.ch/fr/services/outils/pcf. Il permet aux personnes intéressées de calculer provisoirement si elles ont droit à des prestations complémentaires.

Les règles détaillées de l'Office fédéral des assurances sociales sur l'octroi de l'aide complémentaire aux veuves, aux veufs et aux orphelins par Pro Senectute se trouvent dans la Circulaire concernant les prestations des institutions d'utilité publique au sens des art. 17 et 18 LPC (CSFI)

<https://sozialversicherungen.admin.ch/fr/d/6417/download>

Si vous avez des questions individuelles, merci de vous adresser par e-mail à wiwa@prosenectute.ch ou par téléphone au 044 283 89 49.

Renseignements par téléphone :

Lundi, mardi, jeudi & vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.